

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 28 (1936)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Chronique de l'année 1935  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384040>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Chronique de l'année 1935.

## Suisse.

- 5 févr.: Le Conseil fédéral promulgue une ordonnance sur les *caisses de crédit* à termes différés.
- 13 févr.: Le conseiller fédéral *Schulthess* démissionne et se déclare disposé à prendre la présidence de la Commission suisse des banques.
- 24 févr.: La votation populaire sur la modification de la loi fédérale concernant *l'organisation militaire* (prolongation de la durée des écoles de recrues) remporte 507,434 oui contre 429,520 non.
- 6 mars: Le Conseil fédéral publie le rapport à l'Assemblée fédérale sur *l'initiative de crise* pour combattre la crise économique et ses effets et en propose le rejet.
- 12 mars: La demande d'initiative pour la *dépolitisation des Chemins de fer fédéraux* est déposée avec 113,698 signatures valables.
- 4 avril: L'Assemblée fédérale élit M. *Hermann Obrecht* conseiller fédéral par 125 voix (majorité absolue 105 voix). Le candidat socialiste Perret obtient 54 voix.
- 5 avril: L'Assemblée fédérale décide de continuer à accorder *l'aide de la Confédération* aux *producteurs de lait* et à l'agriculture.  
L'Assemblée fédérale approuve la prolongation de l'œuvre de secours en faveur de *l'industrie hôtelière suisse*. La Société fiduciaire de l'industrie hôtelière obtient un nouveau crédit de 6 millions de francs.  
Le Conseil des Etats repousse *l'initiative de crise* par 30 voix contre une et le Conseil national par 89 voix contre 51.
- 5 mai: En votation populaire, la loi fédérale sur la réglementation du transport des marchandises et d'animaux sur la voie publique au moyen de véhicules automobiles (*Loi sur le partage du trafic*) est repoussée par 487,169 voix contre 232,954.
- 24 mai: Le Conseil fédéral promulgue une ordonnance concernant le placement, le développement professionnel et les mesures propres à faciliter la translation des chômeurs. Le Conseil fédéral autorise le Bureau central de coordination des travaux du Département fédéral de l'économie publique à soutenir financièrement la Centrale suisse pour le *service volontaire du travail*.
- 2 juin: Lors de la votation populaire, l'initiative de crise est repoussée par 567,425 voix contre 425,242; les cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Schaffhouse accusent une forte majorité acceptante.
- 18 juin: L'Assemblée fédérale approuve l'arrêté fédéral d'urgence concernant la protection de la sécurité de la Confédération.
- 25 juin: Pour assainir les finances fédérales, le Conseil fédéral décide d'augmenter les *droits de douane* d'un tiers environ sur *le sucre* et ceux de *la benzine* de Fr. 20.— à Fr. 28.— par 100 kg.

- 28 juin: Pour encourager le tourisme le Conseil fédéral décide de *réduire le prix de la benzine* pour les touristes étrangers séjournant en Suisse avec leurs automobiles ou motocyclettes.
- 8 juill.: *L'initiative contre l'impôt fédéral sur les vins et les cidres du pays* aboutit avec 159,163 signatures.
- 6 août: Le Conseil fédéral interdit la publication du journal « *Adula* » ainsi que tous les organes qui pourraient le remplacer.  
Le Conseil fédéral promulgue une ordonnance sur la *limitation de la production bovine*. Pour empêcher la surproduction, des mesures seront prises pour réduire l'élevage des porcs et des vaches laitières. L'exportation du bétail sera facilitée par l'octroi de subventions pour les frais de transport.
- 10 août: Les *preuves de culpabilité* faisant défaut, l'enquête pénale dirigée contre la Banque populaire est suspendue.
- 8 sept.: L'initiative pour *la revision totale de la Constitution fédérale* est repoussée en votation populaire par 511,578 voix contre 196,135.
- 27 sept.: L'Assemblée fédérale décide de prolonger l'arrêté fédéral d'urgence concernant *l'interdiction d'ouvrir et d'agrandir les grands magasins*, les maisons d'assortiments, les magasins à prix unique et les maisons à succursales multiples. Le Conseil fédéral peut faire une exception à la règle lorsque une entente intervient entre les organisations compétentes du petit commerce et les grandes entreprises. Tel est le cas pour les coopératives de consommation qui, ainsi, ne tombent pas sous le coup de l'interdiction.  
Pour *assainir la Banque cantonale neuchâteloise* le Conseil fédéral est autorisé par l'Assemblée fédérale de lui accorder un prêt allant jusqu'à 30 millions et des avances sans intérêt allant jusqu'à 15 millions de francs.
- 27 oct.: *Les élections au Conseil national* ont abouti à la répartition suivante des voix pour les principaux partis: socialistes 28,1% (28,9%), radicaux et démocrates 23,7% (26,5%), catholiques-conservateurs 20,2% (21,4%), paysans, artisans et bourgeois 11% (15,7%). Chaque fraction obtient le nombre de mandats suivant: socialistes 50 (50); radicaux-démocrates 48 (52), catholiques-conservateurs 42 (44), paysans, artisans et bourgeois 21 (29), libéraux-démocrates 7 (6), groupe libre et démocratique 7 (1), indépendants 7 (0), communistes 2 (2), front national 1 (0), divers 2 (3). Dans la plupart des cantons eurent également lieu les élections au Conseil des Etats qui donnèrent 3 sièges aux socialistes (1). Les partisans de la monnaie franche ont perdu leur siège.
- 28 oct. Le Conseil fédéral décrète l'interdiction d'exportation, de réexportation et le transit d'armes, munitions et *matériel de guerre* à destination de *l'Ethiopie* et de *l'Italie*.
- 5 nov.: Le Conseil fédéral propose d'aggraver les prescriptions relatives à la *procédure en matière d'initiative et de referendum*; les demandes devraient désormais être signées au secrétariat de la commune où le citoyen exerce ses droits politiques. Ce projet ayant rencontré une très forte opposition, le Conseil fédéral le retira presque aussitôt.

- 12 nov.: Le Conseil fédéral décide *d'interdire l'exportation* à destination de l'Italie de marchandises pouvant servir à la production de matériel de guerre. Il interdit également l'octroi de *prêts* à l'Italie.
- 22 nov.: Le Conseil fédéral publie un message concernant de nouvelles mesures extraordinaires destinées à rétablir l'équilibre des finances fédérales en 1936/37 (*2<sup>e</sup> programme financier*). Le projet prévoit environ 60 millions d'économies (réalisées en partie par des baisses de salaires) et 80 millions de nouvelles recettes.

## Etranger.

- 13 janv.: *Votation dans la Sarre*. 476,089 voix se prononcent pour le rattachement à l'Allemagne, 46,613 pour le statu quo et 2100 en faveur de la France.
- 1<sup>er</sup> mars: *Rattachement définitif de la Sarre* à l'Allemagne.
- 9 mars: L'émigré allemand Berthold Jacob est enlevé de Bâle et conduit en Allemagne.
- 9/13 mars: *Guerre civile en Grèce*. L'ancien président des ministres Venizelos organise un soulèvement que répriment aussitôt les troupes gouvernementales.
- 16 mars: Hitler rétablit en Allemagne *le service militaire obligatoire*, violant ainsi le traité de Versailles.
- 19 mars: En *Norvège*, le nouveau gouvernement composé de représentants du parti ouvrier est constitué.
- 26 mars: Le *Cabinet belge* est reformé avec la collaboration des socialistes.
- 29 mars: Le franc belge est dévalué de 28%.
- 18 juin: *Convention navale anglo-allemande* octroyant à l'Allemagne un tonnage total représentant le 35% des forces anglaises effectives.
- 14 juill.: Dans toute la *France* le «*Front populaire*» manifeste contre le fascisme et pour les libertés démocratiques.
- 18 sept.: L'Allemagne est contrainte de rendre *B. Jacob* aux autorités suisses.
- 3 oct.: *Envahissement de l'Abyssinie* par les troupes italiennes.
- 10 oct.: Crise monarchique en *Grèce*.
- 18 oct.: Le *gouvernement autrichien* est reconstitué sans Fey. Les relations d'amitié avec l'Italie en sont renforcées.
- 22 oct.: *Les élections au Danemark* confirment le gouvernement Stauning. Le nombre des mandats socialistes passe de 62 à 68.
- 14 nov.: *Les élections à la Chambre des communes* en Angleterre consacrent le triomphe des conservateurs. Les principaux partis obtiennent le nombre de mandats suivant: conservateurs 380 (452), parti travailliste 153 (246), partis libéraux 51 (67).
- 18 nov.: Les *sanctions économiques* décrétées par la Société des Nations à l'égard de l'Italie sont mises en vigueur.